

## **COMMISSION MIXTE CFCP**

### **PROCES-VERBAL N°1 DU 19 NOVEMBRE 2015**

**SAISON 2015/2016**

**Présents :**

Michel DESMEDT, Président  
Bernard BELY, Denis CHANDON, Frédéric FRANCILLETTE

**Absents excusés :**

Cyrille BOULONGNE-EVTOUCHENKO, Brigitte CERVETTI, Estelle QUERARD

**Invité excusé :**

Jacques HAEZEBROUCK

**Assistent :**

Alain DEBES, Axelle GUIGUET

---

**Préambule :**

Les membres présents décident de n'ajouter aucun membre à la commission, jusqu'aux prochaines élections.

La Présidence tournante passera à la LNV lors de la prochaine mandature.

**Ordre du jour :**

- 1) Présentation CFCP par Mme Axelle GUIGUET**
  - a.** Peu d'évolution depuis le dernier point de Juin 2015
  - b.** Alès a reçu son agrément en Septembre 2015 bien qu'étant redescendu en Elite Masculine
  - c.** En Féminine, Pays d'Aix-Venelles (LAF) est en convention d'accompagnement et est un solide candidat pour l'agrément en 2017
  - d.** Axelle GUIGUET a rendu visite à Evreux (Elite F) mardi 17 Novembre 2015. Il y a des inquiétudes sur le maintien du CFCP, compte tenu de la situation sportive de l'équipe support du Centre de Formation et rappelle qu'il n'y a pas de dérogation possible et que l'agrément sera perdu si le club ne remonte pas
  - e.** A une question d'Evreux relative à la possibilité de Joker médical pour un contrat CFC, la commission réaffirme que cette notion ne rentre pas en ligne de compte dans la mesure où il y a une convention de formation sur 2 ans avec scolarité et qu'il y a toujours possibilité d'ajouter d'autres CFC tout au long de l'année ou, de toute façon, d'attendre que la joueuse revienne de blessure. Remplacer un CFC par un contrat Pro en tant que Joker médical, pour peu que l'idée soit exprimée est impossible. Attention néanmoins à ne pas pénaliser le club par rapport aux JIFF en cas de blessure prolongée. La commission estime nécessaire d'avertir la CCS afin d'éviter les amendes

- f. En ce qui concerne la qualité des conventions retournées pour contrôle et validation, Mme Axelle GUIGUET pointe le retour assez tardif et un remplissage de données approximatif et/ou incomplet. Cela génère un surcroît de travail et de nombreux allers/retours rallongeant le temps de validation pour tous les clubs. De même la dématérialisation, du fait d'informations stockées à la fois sur le logiciel de la FFVB et celui de la LNV a un effet négatif sur le temps de travail d'Axelle GUIGUET au lieu de l'améliorer. **IL EST NECESSAIRE D'ENVISAGER UN PROJET DE SIMPLIFICATION DE LA DEMATERIALISATION QUI PERMETTRAIT, PAR EXEMPLE, DE STOCKER LES DONNEES A UN SEUL ENDROIT ET DE LES DEVERSER DANS LE LOGICIEL DE LA LNV ET DE LA FFVB RESPECTIVEMENT.** A noter d'autre part que les conventions sont enregistrées sur le site de la LNV alors qu'elles sont plus du ressort de la FFVB. **IL Y A NECESSITE D'HARMONISATION !**
- g. Concernant le suivi médical, il n'y a aucun dossier retourné à ce jour. Ceci étant, le dossier est plus volumineux qu'avant, calqué sur le SMR Haut-Niveau. La commission note qu'il y a logiquement besoin d'être plus strict sur les premiers entrants. Il est évident que ce gros changement sur le dossier doit être digéré par les clubs cette année. **La commission préconise de faire un rappel aux clubs 1 mois/1 mois et demi avant la date butoir au Directeur du CFC ET au Président du Club en rappelant la notion de risque lié au retard ou à l'absence de présentation du Document**
- h. 3 CFC ne sont pas en règle au niveau des entraîneurs. La DTN après plusieurs échanges mails et téléphoniques va maintenant signifier officiellement le manquement au règlement et leur rappeler l'obligation de se mettre en conformité avec le règlement sous peine de perte d'agrément ministériel
- i. Au 31/10/2015 il n'y a que 5 retours de bilans financiers des CFC sur plus d'une vingtaine attendus. Un rappel sera également fait aux CFCP

## 2) Etude pour l'amélioration des litiges (clubs/stagiaires)

- a. Rappel de Michel DESMEDT concernant le litige opposant Antoine BRIZARD avec « le Paris Volley » concernant son transfert à Toulouse et l'indemnité de formation. « Paris Volley » a été débouté et le transfert homologué
  - b. **Monsieur Frédéric FRANCILLETTE précise que des documents qui auraient dû être réglementairement envoyés à la DTN pour être validés, ne l'ont pas été**
  - c. Les moyens de la LNV sont limités en cas de litige entre le joueur CFC et le club quitté. La première étape étant une conciliation avec la commission juridique de la LNV qui ne peut que rarement faire plus que donner un avis, ce qui au final ne règle pas grand-chose et consomme du temps pour les clubs et les joueurs. **Une idée serait de mettre en place une grille précise de tarification et d'établir un barème de sortie en fin de CFC pour éviter si possible d'arriver au litige. Cette grille accompagnerait la proposition de contrat.** La première étape étant une conciliation avec la commission juridique de la LNV.
- I. Monsieur Bernard BELY propose que si la date butoir de la proposition de contrat est dépassée alors le joueur est réputé libre et aucune indemnité n'est due
  - II. Monsieur Denis CHANDON propose de déconnecter l'indemnité de formation de la notion de proposition de contrat et de fixer un barème par année avec des plafonds
  - III. Ces idées, et d'autres à venir sont peut-être à mettre à l'étude de même qu'étoffer la grille en fonction du niveau du club recevant (de Pro à Nationale) et également étudier une quote-part de formation à reverser au club amateur formateur en catégorie jeunes. **LA COMMISSION PRECONISE LE STATUS QUO A CE STADE ET DE PRENDRE SON TEMPS POUR ETUDIER CETTE REFONTE.**

3) Suivi des joueurs CFCP

Participation aux matchs LNV et ou réserve.

Statistiques en match.

Suivi des joueurs/joueuses passés par les CFCP

- a. Participation des joueurs/joueuses CFC aux matchs LNV ou Réserve Pro (Nationale). Monsieur Frédéric FRANCILLETTE nous fait une excellente présentation des 4 premières journées compilées sur un tableau Excel par joueur/joueuse CFC ou 95+ et joueurs/joueuses français(e) hors CFC/par club. Il mettra régulièrement à jour ce tableau et le transmettra aux membres de la commission. A ce stade, après seulement 4 journées, il est difficile d'émettre des conclusions, néanmoins, nous notons que dans certains cas des joueurs/joueuses CFC ou 95+ ne jouent ni en Pro ni en réserve. Il serait intéressant d'en analyser les raisons précises afin d'éviter des conclusions hâtives
- b. **Il nous semble important que le projet de feuille de match électronique soit rediscuté car il permettrait de croiser les données LNV/FFVB pour les CFC ou 95+ et d'établir un état des lieux complets sur plusieurs années du retour sur investissement en jeunes des clubs Pro. Au même titre que le CNVB et les Pôles, les CFC sont là pour permettre l'éclosion des futurs talents du Volley-Ball**

4) Envisager un label Fédéral ou agrément Fédéral

- a. Cette notion ne recevra pas l'aval du Ministère qui est contre le principe même
- b. Monsieur Michel DESMEDT amène l'idée de trouver un moyen de valoriser la qualité du travail sur les CFC d'un centre à l'autre en établissant une liste de critères à remplir et sans contrepartie financière. Cela permettrait de communiquer à l'image des labels Clubs Formateur, Performance ou Excellence sur la base d'un classement objectif et « de récompenser le club par l'obtention d'étoiles par exemple ». Un des critères serait de valoriser la présence régulière des CFC sur le terrain
- c. Monsieur Alain DEBES précise qu'il ne faudra pas hésiter à utiliser les informations déjà en possession de la LNV. **PROJET FUTUR A EVALUER**
- d. Questions diverses

Je tiens à remercier les membres de la commission pour leur excellent travail.

La prochaine réunion est arrêtée au jeudi 21 Janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le Président de la CFCP  
Michel DESMEDT

Le Secrétaire de Séance  
Denis CHANDON